

Saint-Claude **mag**

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-CLAUDE

www.saint-claude.fr

N°45 - Décembre 2014



Dossier : tout sur la saison culturelle

Pages 6 et 7



La cérémonie de remise des prix du **Concours des Maisons et Balcons Fleuris** s'est déroulée le jeudi 18 septembre dernier à l'Hôtel de Ville.



Plus de deux cents personnes ont participé à la **Marche Bleue** et environ cinq cent trente personnes étaient présentes aux animations organisées dans le cadre de la **Semaine Bleue**, le dimanche 12 octobre.



Du 13 au 17 octobre, particuliers et professionnels ont pu faire contrôler les feux de leurs véhicules à l'occasion de la **Semaine Lumière et Vision**.



La Ville de Saint-Claude a accueilli la campagne « **Mangeons mieux - Bougeons plus en Franche-Comté** », le mercredi 17 septembre dernier sur la Place du 9 avril 1944.



L'accueil de loisirs **Aventure Ados** a fêté ses dix ans d'existence le samedi 30 août dernier.

- 3 Sommaire, Éditorial
- 4 Com' com' et médiathèque
- 5 Brèves d'actualités
- 6-7 Tout sur la saison culturelle
- 8 Vie des quartiers
- 9 Solidarité
- 10 Libre expression des élus
- 11 Concours de Noël
- 12 Hommage à Robert Le Pennec



Chers Sanclaudiens,

Nous avons fait de l'économie notre priorité pour ce mandat municipal.

L'activité industrielle repart à la hausse avec des perspectives positives pour l'année 2015.

Des créations d'emplois seront les bienvenues. Cela devrait aider à terme les activités tertiaires et notamment commerciales de notre ville. En effet, le centre-ville de Saint-Claude voit les fermetures de magasins se succéder, donnant une image de tristesse à un cadre de vie, où il manque désormais quelque chose et d'où disparaissent des visages connus.

Seuls les emplois industriels pourront redonner vie au commerce, ainsi qu'à l'artisanat et aux autres domaines du tertiaire. C'est pourquoi, nous avons entrepris de resserrer les liens avec les entreprises et de tout mettre en œuvre pour leur faciliter la vie.

C'est ainsi que lors du Conseil municipal du 30 septembre dernier, nous avons délibéré sur l'exonération entre cinq et sept ans de la Taxe foncière sur les propriétés bâties des entreprises nouvellement créées ou des reprises d'entreprises. Ce coup de pouce est de nature à encourager les jeunes ou les moins jeunes désireux de se lancer dans l'aventure commerciale, artisanale ou industrielle.

Dans les semaines qui viennent nous prendrons d'autres initiatives en direction du commerce local, essentiellement pour faire revivre nombre de magasins fermés.

C'est ainsi que nous rencontrerons les banques pour voir comment un partenariat peut être mis en place avec elles afin d'accompagner les candidats à la reprise de commerces.

Nous dialoguerons avec les propriétaires des maisons abritant des magasins fermés depuis parfois trop longtemps afin de trouver un accord sur une baisse de loyers souvent dissuasifs.

Enfin, nous réunirons tous les candidats à des reprises de commerces en coopération avec la Chambre de commerce et la Chambre de métiers, l'Union des Commerçants Indépendants, les services des collectivités territoriales susceptibles d'apporter une aide, ainsi que tous les partenaires impliqués dans l'économie. Le but est de leur apporter un maximum d'informations et de les accompagner de manière concrète dans leur souhait de redonner vie à des fonds de commerce.

Telle est notre feuille de route pour les semaines à venir.

Après avoir redonné davantage de propreté à la ville, après avoir mis en chantier le dossier de vidéo-protection, nous entamons une série de mesures concrètes d'accompagnement économique qui constitueront, au-delà même de la réactivation du commerce, un outil de lutte contre le chômage.

Nous demandons d'ores et déjà aux candidats et candidates intéressés pour se lancer dans l'aventure commerciale de se faire connaître auprès de l'Adjoint au Commerce à la Mairie de Saint-Claude.

Osez franchir le pas.

Jean-Louis MILLET



Saint-Claude Mag

N°45 - Novembre 2014

Hôtel de Ville - BP 123
39206 Saint-Claude Cedex
Tél. 03 84 41 42 43

www.saint-claude.fr

Directeur de la publication : Jean-Louis MILLET

Conception graphique : PC01.fr - Stéphane ROSSETTI

Photos : Ville de Saint-Claude - DR
Photo couverture : Ville de Saint-Claude

Impression : CAIRE Imprimeur certifié
Imprim'vert

Tirage 6 500 exemplaires

Dépôt légal à parution. ISSN 1268-7634

Imprimé sur papier fabriqué à partir de fibres recyclées
ou imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.

Contact :
Jacques MUYARD
Adjoint au Commerce
Tél. 03 84 41 42 45

Communauté de Communes

Le bien fondé de la protestation de Saint-Claude contre sa sous-représentation à la Communauté de communes est confirmé par une décision du Conseil Constitutionnel en date du 20 juin 2014.

J'avais protesté dès le mois d'avril contre le fait que la ville de Saint-Claude était sous-représentée au Conseil communautaire avec 12 conseillers au lieu de 28 alors que la règle veut que les communes aient un nombre de délégués communautaires proportionnel à leur nombre d'habitants. Cependant la loi autorise, à la majorité qualifiée, une dérogation à cette représentation proportionnelle en permettant aux communes membres de fixer librement la répartition des sièges en sur-représentant certaines communes et en sous-représentant d'autres. C'est de cette faculté qu'a usé le Conseil communautaire

de Haut-Jura Saint-Claude à sa création, sous-représentant la ville de Saint-Claude de manière excessive et faussant dès lors l'élection de l'exécutif de la Communauté de communes le 14 avril dernier.

Or, le Conseil constitutionnel vient de déclarer contraire à la constitution cette possibilité de dérogation (Question Prioritaire de Constitutionnalité du 20 juin 2014 concernant la commune de Salbris) et demande à ce que la loi soit modifiée. Le Conseil constitutionnel a estimé qu'une telle possibilité « dérogeait au principe de proportionnalité dans une mesure qui est manifestement disproportionnée et que ces dispositions méconnaissent le principe d'égalité devant le suffrage et sont contraires à la Constitution ». Toutefois cette modification n'entrera en vigueur qu'aux prochaines municipales pour éviter de faire revoter dans un trop grand nombre de Communautés de

communes, car beaucoup avaient utilisé cette possibilité.

Cette décision nous conforte dans l'indignation qui était la notre face à la sous-représentation de Saint-Claude puisqu'elle donne raison à la position que nous avons adoptée.

Nous sommes donc dans l'illégalité et malheureusement nous devons la subir encore pendant six ans, car la décision du Conseil constitutionnel n'est pas rétroactive et la Commune de Saint-Claude n'avait pas la possibilité d'agir en justice puisqu'il fallait le faire il y a trois ans.

L'injustice vient donc s'ajouter à l'inéquité. Les Sanclaudiens apprécieront la situation dans laquelle les aura mis l'ancienne municipalité.

Jean-Louis MILLET

Et la médiathèque ?

Il n'aura échappé à personne que les travaux auront commencé à l'ex-Banque de France. Nous avons tenté de faire différer le chantier d'un projet au coût excessif et aux espaces démesurés. Mais comme la crise ne semble pas concerner la Communauté de communes, celle-ci a décidé de poursuivre le chantier. Nous avons refusé l'autorisation de voirie qui devait donner le feu vert aux entreprises pour démolir le garage attenant et installer la grue à sa place.

Malheureusement c'était sans compter sur une procédure permettant de court-circuiter le Maire de la commune en autorisant le Préfet du département à prendre la décision à sa place. Et c'est ce qui s'est produit. Par arrêté en date du 10 octobre, Monsieur le Préfet du Jura a donné l'autorisation de voirie pour permettre aux entreprises de commencer les travaux.

Pourtant notre refus d'autorisation de voirie et donc de commencement des travaux était étayé par des arguments de bon sens et de gestion responsable, qui sont les suivants :

« Le Président de Haut-Jura Saint-Claude, Monsieur Perrin a affirmé devant Monsieur le Préfet, lors de notre entrevue du 19 juillet, vouloir réduire la voilure du projet médiathèque et souhaité le réviser à la baisse tant pour en diminuer le coût d'investissement que celui de fonctionnement. Il a confirmé cette volonté dans la presse locale et départementale.

Or, il y a une contradiction entre la volonté de réviser le projet qui implique que l'on attende une nouvelle proposition tenant compte des modifications espérées et le démarrage des travaux qui ne peut se faire que sur la base du projet actuel non modifié.

Cette incohérence dans la position de la Communauté de communes amène à penser qu'il n'y a pas de réelle volonté de revoir le projet à la baisse et que les promesses faites sont dénuées de toute sincérité.

Nous souhaitons, quant à nous, rester cohérents sur ce sujet et en l'absence de toute avancée sérieuse quant à la baisse des coûts, nous ne pouvons que refuser d'accorder cette

autorisation de voirie tant que des propositions claires ne seraient pas venues rassurer les contribuables sanclaudiens.

Ce projet médiathèque démesuré va, à travers son coût de fonctionnement de 700 000 € par an, obérer tous les projets futurs d'une Communauté de communes dont la situation financière est fragile et impacter du même coup les finances de la Ville de Saint-Claude, dont un rapport du Trésor public nous apprend qu'elles ne sont pas en très bonne santé. Il va notamment empêcher la réalisation de la piscine couverte qui était prioritaire par rapport à la médiathèque et dont nous ne verrons pas désormais la concrétisation avant huit ou dix ans. C'est donc une position responsable qui est celle que nous avons adoptée dans l'intérêt de la survie de HJSC. Ajoutons que nous avons découvert seulement le 10 septembre la version image 3D du projet. La réalisation architecturale sera appréciée diversement, mais le dôme futuriste générateur de surcoût par rapport à une conception plus classique, ne sera de surcroît vu de personne sauf du ciel, compte tenu du fait qu'il sera caché derrière toute la lignée des maisons de la rue Mercière.

Ce projet aura certainement apporté une grande satisfaction à son concepteur mais fera hurler les contribuables de Saint-Claude.

Notre position n'est en aucun cas une opposition stérile de blocage ni une attitude politique, puisque c'est notre municipalité qui a, lors de notre premier mandat, décidé d'acheter les locaux de la Banque de France pour y installer une... médiathèque. Nous avions dans un premier temps donné notre accord de principe à ce projet, mais, face à son coût exorbitant et à la situation financière fragile de la Communauté de communes révélée par une analyse du Trésor public, nous nous sommes battus sans relâche mais sans succès pour que ce projet soit stoppé ou au minimum revu à la baisse. A un moment donné il faut savoir changer son fusil d'épaule lorsque le contexte a changé.

La DRAC a bien voulu apporter récemment une contribution financière supplémentaire au projet. C'est un effort qu'il convient de saluer mais qui ne règle en rien les coûts de fonctionnement qui mettront la Communauté de communes en difficulté (sans occulter les 500 000 € manquants à l'investissement).

A chacun de prendre ses responsabilités.

Notre équipe de la majorité municipale de Saint-Claude a choisi de prendre les siennes à l'unanimité ».

Elle ne dispose malheureusement pas du pouvoir de décision en la matière.



Un projet démesuré que l'on ne verra que du ciel

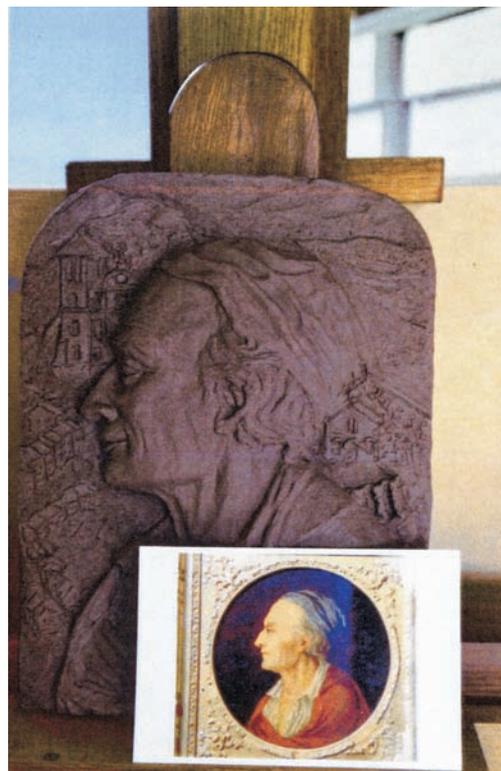
Don d'un bas-relief en l'honneur des sculpteurs Rosset

« La famille Rosset, dit Dupont, est une dynastie de maîtres-sculpteurs qui s'est illustrée à Saint-Claude pendant cinq générations, depuis Denis (cité en 1655) jusqu'à François Marie (1743-1824), auteur de l'angelot de la Fontaine aux Fleurs de Dole » relate Véronique Blanchet-Rossi, archiviste de la Ville. Elle poursuit : « Une thèse en histoire de l'art vient d'ailleurs d'être consacrée par une Haut-Saônoise, Marie-Liesse Pierre, à cet atelier qui fait honneur au Haut-Jura ».

Néanmoins, le plus célèbre des Rosset reste Jean François, dit Joseph Rosset (1706-1786), qui a notamment réalisé des bustes portatifs des philosophes des Lumières et des christs en ivoire très recherchés. « Ses œuvres sont présentes dans de nombreux musées mais ne figurent pas dans les collections publiques de sa ville natale, hormis à la cathédrale » précise Véronique Blanchet-Rossi.

C'est pourquoi l'un de ses descendants, Pierre Epely, lui-même sculpteur, a eu l'idée de reproduire, sur un fond inspiré d'une gravure du XVIII^e siècle, un portrait de son aïeul conservé au Musée de Dole pour en faire don à la Ville de Saint-Claude. « Ce bas-relief en terre cuite a été remis officiellement à Monsieur le Maire le jeudi 4 septembre dernier ; il sera exposé dans une vitrine de la Mairie » déclare pour conclure Véronique Blanchet-Rossi.

■ Archives municipales
Tél. 03 84 41 42 64



Pierre Epely offre à la Ville de Saint-Claude, un buste de Rosset en terre cuite sculpté par ses soins, le jeudi 4 septembre dernier.

70^{ème} anniversaire de la Libération de la ville



Commémoration du 70^{ème} anniversaire de la Libération de la ville, le mardi 2 septembre dernier

Le 2 septembre dernier, la ville de Saint-Claude a célébré le 70^{ème} anniversaire de sa libération.

Ce même jour de l'année 1944, il est 13h quand, sous une pluie torrentielle, le 3^{ème} régiment des Spahis algériens du Général De Lattre de Tassigny accompagné du 4^{ème} régiment des Tirailleurs tunisiens, entre dans Saint-Claude.

C'est le peloton Lorne qui entre le premier dans la ville, se heurtant à une marée de parapluies, suivi une heure plus tard, par le reste de l'escadron composé de soldats algériens, tunisiens, de soldats d'Afrique noire et de Français de l'Armée libre, conduits par le Commandant Gassiat. Ils pénètrent dans la ville en chantant « C'est nous les Africains qui revenons de loin... ».

La population entière est présente. Les gens crient et pleurent. La joie est à son comble. Les voitures sont couvertes de fleurs et les spahis

arrachés de leur siège, applaudis et embrassés. Le Sous-Préfet accueille officiellement le peloton et l'invite à déjeuner. L'orchestre d'harmonie « L'Union Sanclaudienne » joue dans le hall d'entrée et la cour de la Mairie.

Cette journée de liesse succédait à quatre années de privations et de souffrances. Des souffrances qui restent gravées au bord des routes avec les noms de tous ceux qui furent assassinés par les nazis, des souffrances qui furent celles des trois cent deux déportés de la rafle du 9 avril et dont on ignorait le sort en ce 2 septembre donnant à cette journée un goût amer pour nombre de familles dont un membre était déporté ou prisonnier.

À l'occasion de cette commémoration, la Ville a donc tenu à remercier une nouvelle fois les résistants et anciens déportés présents, ainsi que leurs camarades disparus pour la liberté. Car le



risque aujourd'hui est celui de la banalisation de ces cérémonies du souvenir qui aurait pour conséquence pour les nouvelles générations, de ne pas mesurer la gravité des événements passés...

■ Archives municipales
Tél. 03 84 41 42 64



© Geneviève BAILLY

Prochains spectacles...

Baptiste Lecaplain, « Baptiste se tape l'affiche »



© Cynthia Frebour

Jeudi 4 décembre à 21h, au Théâtre de la Maison du peuple.

Adopté par le public en quelques années à peine, cet humoriste hors normes a su imposer sa griffe. Baptiste Lecaplain, artiste incontournable grâce à son spectacle « *Baptiste se tape l'affiche* », raconte avec toute la candeur et l'autodérision qui le caractérisent, le parcours qui l'a mené sur les planches.

Avec son talent d'improvisation, il nous transporte dans son monde absurde, où plus rien ne l'arrête !

Après s'être illustré dans la série « *Bref* » ou encore au cinéma dans « *Nous York* » de Géraldine Nakache et Hervé Mimram. Après avoir rempli trente Bataclan en 2012-2013, Baptiste Lecaplain reprend une dernière fois les routes de France, avant d'entamer la préparation de son second spectacle. Déjà plus de deux cent cinquante mille spectateurs conquis !

Billetterie ouverte à partir du mardi 4 novembre au Service Culturel municipal :

1, avenue de Belfort
Tarif normal : 15€
Tarif réduit : 12€

« Court sucré ou long sans sucre ? »

Jeudi 15 janvier à 21h, au Théâtre de la Maison du peuple.

L'agence de communication événementielle Top Event s'apprête à recevoir Thierry Blanchard, un client fidèle, pour préparer la prochaine réunion du réseau de vendeurs des Charcuteries Flocel. S'ajoutant au « *marasme agro-alimentaire ambiant* », une consultante nymphomane d'un grand cabinet d'audit anglo-saxon débarque pour superviser l'opération. Jusqu'où faudra-t-il aller pour sauver le contrat ?

Quiproquos surréalistes, mensonges éhontés, passions exacerbées... un vaudeville très nouveau millénaire dans le monde un peu fou de la communication. Irrésistible !

Après plus de mille

représentations professionnelles il y a quinze ans, « *Court sucré ou long sans sucre ?* » a été depuis, interprétée par deux cent quatre-vingt-six compagnies en France, Suisse et Belgique... devenant ainsi, un petit classique du vaudeville moderne. Un classique que Jean-Luc Moreau revisite aujourd'hui, avec cinq protagonistes qui se suivent, se connaissent bien et travaillent ensemble depuis longtemps.

Mise en scène :

Jean-Luc Moreau

De et avec :

Sylvie Audcoeur, David Basant, Bruno Chapelle, Olivier Yéni et Martyne Visciano

**Billetterie ouverte à partir du
lundi 15 décembre au Service
Culturel municipal :**
1, avenue de Belfort
Tarif normal : 15€
Tarif réduit : 12€



© Fabienne Rappeneau

Le tarif réduit est destiné aux scolaires, étudiants, titulaires de la carte Avantages Jeunes, retraités, handicapés, demandeurs d'emploi, groupes ou comités d'entreprises de plus de dix personnes (sauf pour le Théâtre de la Maison du peuple : vente maximum de cinq billets par personne, en raison du nombre restreint de places dans cette salle).

Prochaines expositions...

Liudmila Colon, aquarelle & Henriette Saussier, émail

Ce mois-ci, deux artistes vous accompagnent : Liudmila Colon et Henriette Saussier. Toutes deux ont déjà exposé au Caveau des artistes, toujours pour des expositions en binômes ou collectives, notamment avec l'association sanclaudienne Arts plastiques du Haut-Jura.

La technique utilisée par Liudmila Colon est essentiellement l'aquarelle. Le geste est précis, technique, assuré pour cette ancienne élève des Beaux-Arts (Gomel et Minsk en Biélorussie, puis Besançon). Les couleurs sont tantôt pastels et claires, tantôt plus vives, presque comme irréelles, lorsqu'il s'agit de thèmes fantastiques. Liudmila Colon s'inspire beaucoup de la nature du Jura, qu'elle ne se lasse pas de contempler et de peindre tant les couleurs sont changeantes selon la

luminosité et les saisons. De ses aquarelles émanent légèreté, douceur et élévation de l'esprit.

Henriette Saussier, quant à elle, est une artiste amateur. Elle travaille pourtant un matériau complexe : l'émail. Pour accompagner sa démarche entreprise à l'heure de la retraite, elle suit pendant plus de quinze mois des stages auprès d'émailleurs moréziens dont Michel Coignoux, que la Ville vient de recevoir. Ici, la création demande patience, dextérité et connaissance de la matière. Les sources d'inspiration d'Henriette Saussier sont la nature, faune et flore, mais aussi ses voyages lointains en Amérique latine (Patagonie, Pérou...).



Vue sur la Doye

Exposition ouverte du 8 au 29 novembre, du lundi au samedi, de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Au Caveau des artistes, accès par l'Office de Tourisme : 1, avenue de Belfort

Entrée libre

Service Culturel municipal
Tél. 03 84 41 42 62

Parsi, peinture et photographie

Derrière le pseudonyme Parsi, « se cache » Daniel Léger. Ce n'est plus un secret pour personne à Saint-Claude mais, chut, ne lui dites pas...

Les visiteurs du Caveau des artistes ont l'habitude de ces rendez-vous réguliers avec les créations de cet artiste amateur sanclaudien. Cette fois-ci, il

vous propose une exposition combinant peinture, photographie et une série de « poèmes-peintures »...

Thèmes et compositions des créations de Parsi sont divers et éclectiques. L'abstrait côtoie le figuratif, les couleurs s'entremêlent. Ce qui prime ici, c'est l'imagination et l'humour dont notre peintre ne manque pas !

Exposition ouverte du 6 décembre au 3 janvier, du lundi au samedi, de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Pendant les vacances scolaires, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Au Caveau des artistes, accès par l'Office de Tourisme : 1, avenue de Belfort

Entrée libre
Service Culturel municipal
Tél. 03 84 41 42 62



À ne pas manquer également...

■ Armstrong Jazz Ballet présente "Black Source Dance Theater"

Danse

Un hymne à la danse, aux rythmes jazz, swing, blues et gospel. Bref, une ode à la vie !

Mardi 10 février 2015, à 21h au Palais des Sports - Billetterie ouverte à partir du 12 janvier

Tarifs : 27 ou 21 €

■ Bérengère Krief

Humour

Un humour débridé, moderne et politiquement incorrect, servi par une artiste au tempérament de feu.

Judi 26 février 2015, à 21h au Théâtre de la Maison du peuple

Billetterie ouverte à partir du 26 janvier

Tarifs : 15 ou 12 €

■ La Framboise frivole dans « Delicatissimo »

Humour

Un univers musical absurde et décalé où tout peut arriver.

Lundi 23 mars 2015, à 21h au Théâtre de la Maison du peuple

Billetterie ouverte à partir du 23 février

Tarifs : 15 ou 12 €

■ Irma

Chanson

Une artiste complète, entourée de ses musiciens pour un concert généreux aux sonorités soul et folk.

Mercredi 22 avril 2015, à 21h au Palais des Sports

Billetterie ouverte à partir du 25 mars

Tarifs : 27 ou 21 €

■ Improbiz

Théâtre d'improvisation

Vous leur donnez un thème, ils en font toute une histoire...

Samedi 11 avril 2015, à 20h30 à la Salle des Fêtes

Billetterie ouverte à partir du 11 mars

Tarif unique : 5 €

■ Groupe vocal Atout Chœur

Chant choral

Des promenades musicales aux couleurs vocales multiples.

Samedi 30 mai 2015, à 20h30 à la Cathédrale

Billetterie ouverte à partir du 30 avril

Tarif unique : 5 €

Dans le cadre de sa politique de préservation des milieux naturels et afin de fiabiliser le fonctionnement de son réseau d'assainissement, la Ville de Saint-Claude a demandé à l'exploitant de son réseau, la Lyonnaise des Eaux, d'effectuer des enquêtes de conformité des branchements d'assainissement privés.

« Cette démarche a pour but de supprimer les rejets directs d'effluents dans le milieu naturel et, lorsque cela est possible, de limiter l'apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement qui entraînent lors de gros événements pluvieux, le débordement du réseau d'égouts dans la Bienne ou dans le Tacon » explique Robin Fondraz, agent en charge des projets d'eau et d'assainissement de la Ville de Saint-Claude.

Suite à ces enquêtes qui nécessiteront votre présence à domicile lors de leur réalisation, il est possible que la Lyonnaise des Eaux diagnostique votre installation comme non conforme. Si tel est le cas, vous recevrez un courrier à votre domicile, accompagné d'une fiche récapitulative listant les raisons de votre non-conformité.

À la suite de ce constat, vous disposerez de deux ans à compter de la réalisation de l'enquête pour mettre en conformité votre branchement d'assainissement. Passé ce délai, la Commune appliquera sur votre facture d'eau, un doublement de la surtaxe assainissement jusqu'à ce que les travaux demandés soient effectués.

À noter également que cette mise en conformité ne peut être qu'à la charge exclusive du ou des propriétaire(s) du bâtiment concerné.

L'ensemble de ces dispositions est prévu par la Loi sur l'Eau de 2006, les articles 1331-1 et suivants du Code de la santé publique, ainsi que par le règlement d'assainissement de la Ville de Saint-Claude.

La Lyonnaise des Eaux (Tél. 09 77 40 94 43) et les Services Techniques municipaux (Tél. 03 84 45 79 59) peuvent vous accompagner et vous guider dans vos démarches d'obtention de devis. Ils restent également à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions en ce qui concerne cette problématique.

Dépôt d'un pavage en os

Le mardi 16 septembre dernier, Maurice Simon, restaurateur de mosaïques de l'atelier de Saint-Romain-de-Gal, avec l'aide des Services Techniques municipaux, a déposé l'un des rares pavages en os, au numéro 5 de la rue du Château à Saint-Claude.

Précédemment situé dans l'entrée du bâtiment appartenant à Lilian Lorge et Philippe Senchet, ce pavage s'est révélé être difficile à entretenir au quotidien. Après avoir tenté de trouver une solution pour le protéger, la complexité de la tâche et surtout, le coût de l'opération ont découragé les deux propriétaires. Bien conscients du caractère patrimonial et historique de cette surface d'un peu plus d'un mètre carré, ils se sont alors adressés aux Archives municipales de la Ville de Saint-Claude, qui ont contacté le Musée archéologique de Lons-le-Saunier, qui à son tour a fait appel à Maurice Simon.

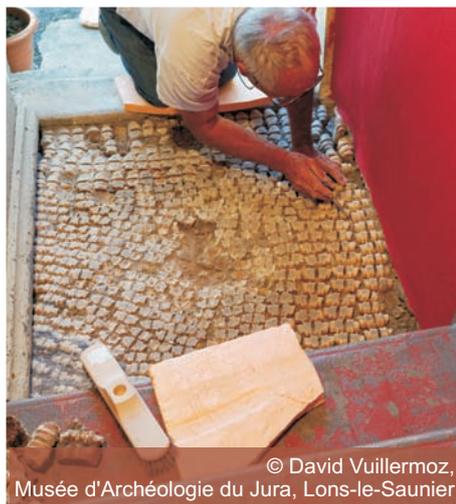
Ces pavages en os de bœufs sont très rares et témoignent de l'activité de Saint-Claude entre le XVIème siècle et le XIXème siècle. À l'époque, la grande partie des os de bœufs étaient utilisés pour tourner des pièces de chapelets et des figurines de pèlerinage. Les déchets servaient de pavages dans les maisons. Les études, et en particulier celle de Robert Le Pennec (cf. page 12) menée dans les années 90, a prouvé qu'il y a eu des pavages de ce type à Saint-Claude, mais aussi à Thonon-les-Bains, en Espagne, en Angleterre et en Colombie.

Pour mener à bien cette dépose,

Maurice Simon a tout d'abord appliqué une double toile après avoir recouvert les os de colle vinylique afin de les maintenir ensemble. Après un séchage de la colle, il a pu dégager en deux temps, la plaque comportant près de cinq cents os, qui a ensuite été placée sur une planche. Débutée vers 10h, l'opération a pris fin aux alentours de 15h. L'ensemble qui était scellé par de la terre battue uniquement, va désormais être nettoyé et placé sur un support léger mais rigide, avant d'être présenté au Musée archéologique de Lons-le-Saunier.

À ce jour, on dénombre encore une dizaine de pavages en os sur Saint-Claude et ses communes rattachées.

Archives municipales
Tél. 03 84 41 42 64



© David Vuillermoz, Musée d'Archéologie du Jura, Lons-le-Saunier

La ville de Saint-Claude est concernée par le déploiement de six nouvelles chaînes gratuites de la TNT en haute définition depuis le 10 juin dernier, dans le cadre d'une procédure menée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Tout comme le déploiement de services de 4ème génération en très haut débit mobile, ces travaux sont susceptibles d'affecter la réception des chaînes de télévision existantes. Pour continuer à les recevoir, vous devez procéder à une recherche et mémorisation des chaînes (RMC). Cette opération peut aussi vous permettre de recevoir les six nouvelles chaînes. Elle ajustera également la numérotation des chaînes locales (à partir de 30), des seconds décrochages locaux de France 3 et des chaînes payantes, déplacés en vue de l'arrivée de nouveaux programmes.

L'agence nationale des fréquences (ANFR), établissement public de l'État, veille à la bonne réception des signaux de la TNT, conjointement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

À cette fin, l'Agence a mis en place un numéro spécial : 0 970 818 818 (du lundi au vendredi, de 8h à 13h, prix d'un appel local). Il vous permet de signaler vos difficultés.

Par ailleurs, des aides financières sont disponibles pour ceux qui ne recevraient plus certaines chaînes existantes à la suite des changements de canaux. Elles ont été mises en place par l'État et sont gérées par l'ANFR. Ces aides, de cent vingt euros maximum pour adapter l'antenne ou deux cent cinquante euros maximum pour changer de mode de réception, sont accordées sans condition de ressources aux foyers en résidence principale ou secondaire, afin de continuer à capter les programmes qu'ils recevaient avant le 10 juin.

Retrouvez toutes les informations sur :
www.recevoirlatnt.fr

Comment procéder à une recherche et la mémorisation des chaînes :

Cas n°1 : Vous avez un téléviseur TNT intégré :

Si vous avez un téléviseur à recherche automatique, vous n'avez rien à faire. Sinon, effectuez une recherche automatique des chaînes.

Cas n°2 : Vous avez un téléviseur relié à un adaptateur TNT : Sélectionnez « INSTALLATION » ou « RÉGLAGE » ou « CONFIGURATION » ou « RECHERCHE » ou « SETUP ». Si le menu propose « mise à jour » ou « installation », optez pour « installation ». Effectuez une recherche automatique des chaînes.



Le don au centre communal d'action sociale la solidarité locale en action...

Le centre communal d'action sociale (CCAS), présidé de plein droit par le maire de la commune et dirigé par un conseil d'administration composé d'élus municipaux et de représentants des associations, est l'institution de l'action sociale locale par excellence.

Ses actions de proximité sont directement orientées vers les publics fragiles ou défavorisés : aide et services aux personnes âgées, aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

« 66 % de votre don au CCAS est déductible d'impôt »

Le CCAS est le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale peut réellement s'exercer, de façon pérenne.



Campagne de Solidarité 2015

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Claude

J'apporte mon soutien aux actions du CCAS et je donne _____ €.

Je souhaite que mon don soit destiné :

- au service Personnes âgées
- au service Insertion par l'activité économique

Je libelle mon chèque ou j'effectue mon versement à l'ordre du Receveur Municipal en précisant :
« Compte n°30001 00716 E396 00000020 »

CCAS – 1, rue Rosset – 39200 SAINT-CLAUDE

Le CCAS de Saint-Claude est assimilé à un organisme d'intérêt général ayant un caractère social, ce qui l'habilite à recevoir des dons et legs de particuliers et d'entreprises. Ceux-ci bénéficiant en contrepartie d'une déduction fiscale.



Le club de prévention est un outil local créé en 2010 visant à prévenir les situations d'exclusion des jeunes en difficulté ou en rupture avec leur milieu. La prévention vise aussi à éviter le passage à l'acte délinquant, par un dialogue permanent et responsabilisant auprès du public.

Dans le cadre du Plan départemental de prévention et de sécurité 2014-2017, de la stratégie locale de prévention et de sécurité de la Ville de Saint-Claude, des orientations du Conseil général du Jura et des Villes de Lavans-lès-Saint-Claude et de Saint-Lupicin, le Club de prévention, porté de manière opérationnelle par la Direction Jeunesse-Insertion, a recruté deux éducateurs, dont la prise de fonction fut programmée le lundi 13 octobre dernier.

L'équipe d'éducateurs est constituée en un binôme homme-femme agissant dans la rue le plus souvent (61% du temps), dans les lieux et horaires où la présence des jeunes est avérée. Leur rôle consiste à nouer le contact et les amener, le cas échéant, à utiliser l'espace public de manière positive ou à fréquenter les équipements mis en place à leur attention (accueil de loisirs Aventure Ados, Mission locale Espace Jeunes...).

Club de prévention

Tél. 03 84 41 53 54

Benoît Noël – Tél. 06 86 74 31 45

Marie-Pierre Boileau – Tél. 06 07 67 90 57



Benoît Noël et Marie-Pierre Boileau, éducateurs au Club de prévention depuis le lundi 13 octobre dernier.

Majorité

Fusion des Régions :

il est urgent d'attendre.

La fusion à marche forcée des Régions est-elle une priorité ?

Pourquoi la Bourgogne plutôt que Rhône-Alpes et pourquoi pas le maintien de la situation actuelle ? N'y a-t-il pas d'autres préoccupations plus urgentes ? Si cela se réalise, on éloignera encore un peu plus les centres de décision des citoyens.

Les Maires ne décident déjà plus

dans leurs communes, les pouvoirs étant transférés à la Communauté de communes. L'exemple de la Médiathèque à Saint-Claude en est la parfaite illustration.

Au nom des regroupements, devenus seule source d'efficacité aux yeux de certains, la Franche-Comté ne commandera plus en Franche-Comté et, avec la suppression des départements, le Jura ne commandera plus le Jura.

La perte de nos repères va s'accroître.

Or, les régions ont une histoire qui ne peut se balayer par la volonté de quelques personnes.

Les habitants de Dole ou de Saint-Claude ne feront pas le même choix pour des raisons évidentes, mais de toutes façons on ne leur demandera pas leur avis.

Tout est déjà « ficelé ». Osera-t-on encore parler de démocratie ?

Groupe majoritaire

Opposition

Quelle direction pour Saint-Claude ?

La campagne électorale est terminée. La responsabilité de diriger la Ville, la responsabilité de diriger la Communauté de communes doivent être assurées par celles et ceux que le processus démocratique a désignés. L'heure n'est pas à la polémique, à la politique de la chaise vide, mais au travail en commun afin de faire réussir notre ville et notre territoire.

Diriger, c'est donner une direction. Depuis mars, la nouvelle municipalité a opéré des choix importants, en retirant tout d'abord la contribution à la construction de la nouvelle Médiathèque à Saint-Claude. Pourtant, le 12 juin 2013, Monsieur MILLET avait voté pour le plan de financement de cet équipement. Est-ce la déception personnelle du Maire d'avoir été battu à l'élection communautaire qui s'exprime au détriment des habitants ? Il faut en effet rappeler

que plus de mille-deux-cents Sanclaudiens, dont cinq-cent-cinquante jeunes de moins de quinze ans sont abonnés à la Médiathèque. C'est un véritable outil de culture et de connaissance pour tous, qui rassemble et qui montre l'ambition culturelle du territoire.

D'autres mesures traduisent les préoccupations de la nouvelle municipalité. Cent-cinquante-mille euros sont investis pour une première vague d'installation de vidéosurveillance : nous avons rappelé que nous n'avons pas d'opposition de principe à ce sujet, tout en soulignant que la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique nécessite une action concertée de tous les partenaires. Cent-cinquante-mille euros pour clôturer et équiper de monnayeurs les parkings du 9 avril 1944 et Lamartine : est-ce la bonne manière de rapprocher les consommateurs de notre commerce de proximité ? A-t-on pris le temps

d'étudier toutes les possibilités ? La redynamisation du commerce sanclaudien doit s'inscrire dans une rénovation d'ensemble du cœur de ville et mérite plus qu'une mesure de stationnement prise à la hâte.

Des interrogations se font jour pour l'avenir, en particulier avec le projet de piscine couverte, porté par la Communauté de communes. Attendu depuis longtemps par la population, par nos jeunes qui n'ont pas de bassin pour l'apprentissage de la natation, par les acteurs du tourisme pour renforcer l'offre quatre saisons, ce projet va-t-il surmonter une posture politique ? « Nous avons été élus pour vous, pas pour nous » pouvait-on lire dans le dernier éditorial de Monsieur le Maire, à l'adresse de tous les Sanclaudiens. Un point sur lequel nous serons vigilants à l'occasion de ce grand rendez-vous.

Groupe d'union de la gauche.

Le concours des habitants

Les inscriptions pour le concours des décorations et illuminations de Noël des habitants seront ouvertes jusqu'au vendredi 5 décembre, 12h. Pour ce faire, rendez-vous auprès de Patricia Prémilleux, au Service Reprographie de la Ville (Tél. 03 84 41 42 43).

Ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune de Saint-Claude, l'appréciation des illuminations et décorations de Noël se faisant à l'adresse figurant sur le bulletin d'inscription. Les habitants pourront s'inscrire dans l'une des deux catégories suivantes :

- Maison, avec ou sans jardin, visible de la rue, de jour comme de nuit.
- Logement collectif ou appartement (balcon ou terrasse sans jardin), visible de la rue, de jour comme de nuit.

Ce concours est basé essentiellement sur la qualité de créativité éco-responsable avec ou sans illuminations (conception d'ensemble, répartition, recherche de l'intérêt décoratif, inventivité, esthétisme, harmonie dans les aménagements...).

Dans le cadre du développement durable, toute décoration lumineuse ou non est autorisée, mais il est souhaitable d'utiliser :

- des leds (ampoules à économie d'énergie), voire des ampoules fluocompactes,
- des motifs équipés de mini-panneaux solaires pour leur alimentation,
- des décorations non électriques (systèmes réfléchissants, décoration de sapins avec des guirlandes non lumineuses, etc.).

Le jury, composé d'élus, de partenaires et de commerçants, passera voir les illuminations à **partir du vendredi 12 décembre, 16h** afin d'attribuer les prix. À noter que les participants devront maintenir en l'état leurs installations jusqu'au mardi 6 janvier.

La remise des prix du concours des illuminations et décorations de Noël des habitants, se déroulera le **lundi 22 décembre à 18h, en Salle d'Honneur** (1^{er} étage de l'Hôtel de Ville).

À cette occasion, deux catégories seront récompensées :

■ Maison individuelle

- 1^{er} prix : 500 €
- 2^{ème} prix : 400 €
- 3^{ème} prix : 300 €

■ Appartement

- 1^{er} prix : 300 €
- 2^{ème} prix : 200 €
- 3^{ème} prix : 100 €

Six lauréats seront ainsi récompensés financièrement. Les participants non primés recevront un bon d'achat de 50 euros.



Le concours des commerçants

Pour la cinquième année consécutive, la Ville de Saint-Claude, en partenariat avec l'Union des Commerçants Indépendants, organise un concours de vitrines sur le thème des fêtes de fin d'année. Ouvert à tous les commerçants implantés sur le territoire de la commune, il s'agit par cette action d'associer les commerçants à l'animation et à l'embellissement de la ville.

Ce concours est, comme celui destiné aux habitants, basé sur la créativité éco-responsable ; les participants sont invités à réaliser une décoration peu consommatrice d'énergie (lampes fluocompactes, ampoules leds) et composée d'éléments naturels.

La vitrine gagnante sera retenue par un jury composé d'élus municipaux, de représentants des commerces délégués par l'UCI, de la Chambre de Commerce et d'agents municipaux.

Au terme de la visite des commerces participants qui se déroulera le **vendredi 19 décembre à 17h**, un classement sera établi, tenant compte de la beauté de la vitrine, de la difficulté à mettre en place la décoration et de la volonté d'avoir une démarche éco-citoyenne.

Le prix remis au commerçant est un trophée qu'il remettra en jeu lors du concours organisé l'an prochain. Les trois premiers lauréats seront récompensés financièrement.

- 1^{er} prix : 300 €
- 2^{ème} prix : 200 €
- 3^{ème} prix : 100 €

De plus, l'UCI offre un prix aux trois membres de son association les mieux classés, qui peut être cumulé avec le prix offert par la municipalité.

La cérémonie de remise des prix se déroulera le **vendredi 23 janvier à 19h, en Salle d'Honneur** (1^{er} étage de l'Hôtel de Ville).

Jura Patrimoine,

un ouvrage en hommage à Robert Le Pennek

L'idée d'un livre en hommage à Robert Le Pennek a germé au cours de la réception qui a suivi ses obsèques le 9 juillet 2012, suivies par un grand nombre de personnes venues de tous les horizons. Une telle affluence témoignait de la variété des réseaux que celui-ci avait su tisser et il a paru alors important de laisser une trace imprimée de ses multiples activités.



Présentation de l'ouvrage collectif « Jura Patrimoine, les Passions de Robert Le Pennek » à l'occasion d'une soirée hommage organisée au Musée de l'Abbaye, le vendredi 26 septembre dernier.

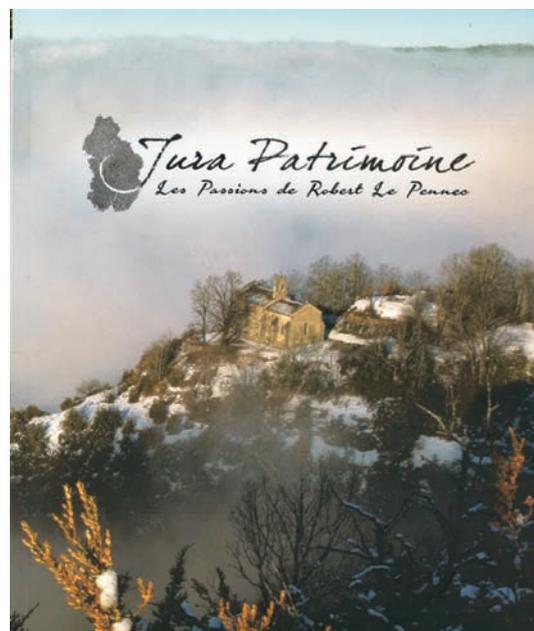
Deux des associations pour lesquelles il avait œuvré, l'APAHJ (Association pour la Promotion de l'Archéologie dans le Haut-Jura) et les Amis du Vieux Saint-Claude ont accepté d'en être les éditeurs, avec le concours de la société CTS (Comtoise de Traitement de Surfaces), où il avait effectué l'essentiel de sa carrière professionnelle. Sa fille, Aude Le Pennek, a réalisé la maquette à titre bénévole.

La Ville de Saint-Claude, à laquelle il avait rendu de nombreux services, dans les domaines de l'hydrologie, de la photographie et du patrimoine, a mis à disposition son archiviste pour en assurer la coordination technique. Sa famille et ses amis ont pris en charge la coordination scientifique par grands domaines : son épouse Christine, pour la biographie et la photographie ; Christian Locatelli, pour la spéléologie ; Michel Campy, avec la collaboration d'Annie Reffay, pour la géologie ; Sébastien Bully et Aurélia Bully, pour

l'archéologie ; Véronique Blanchet-Rossi, pour l'histoire et le patrimoine.

Une cinquantaine d'auteurs qui ont côtoyé Robert Le Pennek ont été sollicités pour fournir un ou plusieurs articles en rapport avec les domaines d'intérêt qui étaient les siens et susceptibles d'apporter des connaissances nouvelles. Une quarantaine ont répondu présents et ont permis l'édition de cet ouvrage, qui mêle témoignages et monographies de façon très imbriquée, à l'image de celui auquel il rend hommage et qui mettait en toutes choses, autant de passion et de convivialité que de rigueur scientifique, et dont la grande force était de travailler au croisement de disciplines parfois éloignées. C'est ainsi qu'il a pu faire progresser les connaissances dans de nombreux domaines, et pas seulement au niveau local.

Avant-propos de l'équipe éditoriale publié dans l'ouvrage « Jura Patrimoine, les Passions de Robert Le Pennek ».



Jura Patrimoine, les Passions de Robert Le Pennek
264 pages.

Prix de vente : 24 €

Quelques exemplaires sont encore disponibles à la vente

Renseignements : Christine Le Pennek
Tél. 03 84 33 06 32

Emporté par sa passion en juillet 2012 au cours d'une plongée dans un gouffre du Lot, Robert Le Pennek était un personnage atypique dont les travaux rayonnent aujourd'hui, bien au-delà de notre territoire. Car sous un air faussement bourru, se dissimulait un homme au grand cœur, un autodidacte, particulièrement compétent dans de nombreux domaines, toujours avide d'apprendre et de partager ses connaissances. La ville de Saint-Claude se souviendra encore longtemps de Robert Le Pennek, arpétant les rues et chemins avec son appareil photo autour du cou et un dossier sous le bras, du conférencier passionné, intarissable ou encore, du fidèle animateur de la Parade des Soufflaculs, déambulant avec enthousiasme, muni de l'énorme soufflet, à la recherche du démon qui se cache sous les jupes des femmes...

